

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 24.02.2023

Numéro de version 1

Révision: 24.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** ACROBOND® A 220-3 (composants A)

· **UFI:**

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· **Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Colle

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

· **Producteur/fournisseur:**

ACROM SAS

Zone industrielle des Grands Bois

Rue de l'Europe

49280 LA SEGUINIÈRE

Tel : 02 41 56 08 94

Fax : 02 41 75 73 20

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France : numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

Belgique – Bruxelles : +32 070/245 245 Luxembourg

: Centre anti poison : (+352) 8002 5500

Suisse : 145

Depuis l'étranger : Swiss Toxicological Information Centre (Zürich) 24h/24h : +41 44 251 51 51

www.toxi.ch.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**



GHS02

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS05

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 24.02.2023

Numéro de version 1

Révision: 24.02.2023

Nom du produit: ACROBOND® A 220-3 (composants A)

(suite de la page 1)

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Indications complémentaires:

Pour une application du produit sur une grande surface, éliminer toute source d'inflammation, comme par ex. soudeuses, sonnettes, réchauds électriques, réfrigérateurs, chauffages électriques à accumulation nocturne, dans un périmètre élargi et dans les étages inférieurs. Poser des panneaux d'avertissement qui mettent en garde contre le risque d'explosion.

· 2.2 Éléments d'étiquetage**· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger :

GHS02 GHS05 GHS07

· Mention d'avertissement : Danger**· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

méthacrylate de méthyle
acide méthacrylique
acide maléique
colophane

· Mentions de danger :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 24.02.2023

Numéro de version 1

Révision: 24.02.2023

Nom du produit: ACROBOND® A 220-3 (composants A)

(suite de la page 2)

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **2.3 Autres dangers :**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Liste II Substances under evaluation
---------------	----------------------------	--------------------------------------

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

· Composants dangereux:

CAS: 80-62-6 EINECS: 201-297-1 Numéro index: 607-035-00-6 RTECS: OZ 5075000 Reg.nr.: 01-2119452498-28	méthacrylate de méthyle ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	50-75%
CAS: 79-41-4 EINECS: 201-204-4 Numéro index: 607-088-00-5 RTECS: OZ 2975000 Reg.nr.: 01-2119463884-26	acide méthacrylique ⚠ Skin Corr. 1A, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312 Limite de concentration spécifique: STOT SE 3; H335: C ≥ 1% substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	<10,0%
CAS: 110-16-7 EINECS: 203-742-5 Numéro index: 607-095-00-3 RTECS: OM 9625000	acide maléique ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,1 %	<3,0%

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

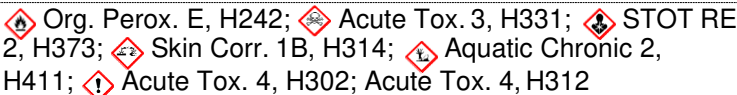
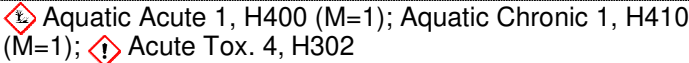
selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 24.02.2023

Numéro de version 1

Révision: 24.02.2023

Nom du produit: ACROBOND® A 220-3 (composants A)

(suite de la page 3)		
CAS: 8050-09-7 EINECS: 232-475-7 Numéro index: 650-015-00-7 Reg.nr.: 01-2119480418-32-xxxx	colophane 	<3,0%
CAS: 80-15-9 EINECS: 201-254-7 Numéro index: 617-002-00-8 RTECS: MX 2450000 Reg.nr.: 01-2119475796-19	hydroperoxyde de α,α -diméthylbenzyle  Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: $C \geq 10 \%$ Skin Irrit. 2; H315: $3 \% \leq C < 10 \%$ Eye Dam. 1; H318: $C \geq 3 \%$ Eye Irrit. 2; H319: $1 \% \leq C < 3 \%$ STOT SE 3; H335: $C < 10 \%$	<1,0%
CAS: 128-37-0 EINECS: 204-881-4 RTECS: GO 7875000 Reg.nr.: 01-2119565113-46	2,6-di-tert-butyl-p-crésol  Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail. Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou étant toujours en cours d'évaluation (liste II) (II Substances under evaluation).	<1,0%

· **SVHC** Aucun

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 24.02.2023

Numéro de version 1

Révision: 24.02.2023

Nom du produit: ACROBOND® A 220-3 (composants A)

(suite de la page 4)

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Nausées
Toux
Migraine
Dyspnée
Vertiges

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
 - **Produits extincteurs à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
 - **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
 - **5.3 Conseils aux pompiers :**
 - **Équipement spécial de sécurité:**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Utiliser une tenue de protection.
 - **Autres indications :**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
-

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
 - **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
 - **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
 - **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.
-

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 24.02.2023

Numéro de version 1

Révision: 24.02.2023

Nom du produit: ACROBOND® A 220-3 (composants A)

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

- Tenir les récipients hermétiquement fermés.
- Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage :

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.

· Indications concernant le stockage commun :

- Stocker et charger à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
- Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- Ne pas stocker avec les matières inflammables.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

- Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.
- Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· **Température de stockage recommandée:** 20 °C

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle :

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
CAS: 80-62-6 méthacrylate de méthyle (50-100%)

VLEP	Valeur momentanée: 410 mg/m ³ , 100 ppm
	Valeur à long terme: 205 mg/m ³ , 50 ppm

CAS: 79-41-4 acide méthacrylique (5-10%)

VLEP	Valeur à long terme: 70 mg/m ³ , 20 ppm
------	--

CAS: 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol (≤1%)

VLEP	Valeur à long terme: 10 mg/m ³
------	---

· DNEL

CAS: 8050-09-7 colophane

Oral	DNEL Public long-term systemic	1.065 mg/kg bw/d
------	--------------------------------	------------------

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 24.02.2023

Numéro de version 1

Révision: 24.02.2023

Nom du produit: ACROBOND® A 220-3 (composants A)

(suite de la page 6)

Dermique	DNEL Public long-term systemic	1.065 mg/kg bw/d
	DNEL Worker long-term systemic	2.131 mg/kg bw/d
Inhalatoire	DNEL Worker long-term local effects	10 mg/m ³
CAS: 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol		
Dermique	DNEL Worker long-term systemic	0,5 mg/kg bw/d
Inhalatoire	DNEL Worker long-term systemic	3,5 mg/m ³
· PNEC		
CAS: 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol		
PNEC STP	0,17 mg/L	
PNEC aqua (fresh water)	0,000199 mg/L	
PNEC aqua (marine water)	0,0000199 mg/L	

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition
· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

· Protection des mains:


Gants de protection

· Matériau des gants : Butylcaoutchouc

· Protection des yeux/du visage


Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:


Vêtements de travail protecteurs

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 24.02.2023

Numéro de version 1

Révision: 24.02.2023

Nom du produit: ACROBOND® A 220-3 (composants A)

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales**

· État physique	Liquide
· Forme:	Visqueuse
· Couleur:	Beige
· Odeur:	Acre
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>35 °C
· Inflammabilité	Facilement inflammable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point éclair :	11 °C
· Température d'auto inflammation:	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Mélange non polaire/aprotique.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique à 40 °C	>40 mm²/s
· Cinématique:	
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	101,3 KPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1-1,03 g/cm³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations :**· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**

· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 24.02.2023

Numéro de version 1

Révision: 24.02.2023

Nom du produit: ACROBOND® A 220-3 (composants A)

(suite de la page 8)

· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** :
 - **Décomposition thermique/conditions à éviter**: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** :
 - Réactions au contact des agents de réduction.
 - Polymérisation par dégagement de chaleur.
- **10.4 Conditions à éviter** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles**: Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**CAS: 80-62-6 méthacrylate de méthyle**

Oral	LD50	3.625 mg/kg (souris) 7.872 mg/kg (rat) 8.700 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	18.500 mg/l (souris) 78.000 mg/l (rat)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 24.02.2023

Numéro de version 1

Révision: 24.02.2023

Nom du produit: ACROBOND® A 220-3 (composants A)

(suite de la page 9)

CAS: 79-41-4 acide méthacrylique		
Oral	LD50	1.332 mg/kg (souris)
Dermique	LD50	500 mg/kg (lapin)
CAS: 110-16-7 acide maléique		
Oral	LD50	708 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.560 mg/kg (lapin)
CAS: 80-15-9 hydroperoxyde de α,α-diméthylbenzyle		
Oral	LD50	382 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	500 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	220 mg/l (rat)
CAS: 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol		
Oral	LD50	650 mg/kg (souris)
		890 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien		
CAS: 128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Liste II Substances under evaluation

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:		
CAS: 8050-09-7 colophane		
LC50 48h	1,6 mg/l	(Crustaceans)

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 24.02.2023

Numéro de version 1

Révision: 24.02.2023

Nom du produit: ACROBOND® A 220-3 (composants A)

(suite de la page 10)

EC50 72h	16,6-39,6 mg/l (Algues)
CAS: 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol	
LC50 96h	0,199 mg/l (fish)
EC50 96h	0,758 mg/l (Algues)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT**: Non applicable.
- **vPvB**: Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Remarque**: Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales**:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets** :
- **Recommandation**:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets	
08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
HP3	Inflammable
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP8	Corrosif
HP13	Sensibilisant

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 24.02.2023

Numéro de version 1

Révision: 24.02.2023

Nom du produit: ACROBOND® A 220-3 (composants A)

(suite de la page 11)

HP14	Écotoxique
------	------------

- **Emballages non nettoyés**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **DOT, ADR, IMDG, IATA** UN1133

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **DOT** Adhesives (Methyl methacrylate monomer, stabilized, Methacrylic acid, stabilized, maleic acid)

· **ADR** UN1133 ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable (MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ, ACIDE MÉTHACRYLIQUE STABILISÉ, acide maléique), Dispositions spéciales 640D

· **IMDG, IATA** ADHESIVES containing flammable liquid (METHYL METHACRYLATE MONOMER, STABILIZED, METHACRYLIC ACID, STABILIZED, maleic acid)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **DOT**

· **Classe** 3 Liquides inflammables.

· **Label** 3

· **ADR**

· **Classe** 3 (F1) Liquides inflammables.

· **Étiquette** 3

· **IMDG, IATA**

· **Class** 3 Liquides inflammables.

· **Label** 3

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 24.02.2023

Numéro de version 1

Révision: 24.02.2023

Nom du produit: ACROBOND® A 220-3 (composants A)

(suite de la page 12)

· 14.4 Groupe d'emballage · DOT, ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Code danger: · No EMS: · Stowage Category	Attention: Liquides inflammables. 33 F-E,S-D E
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport: · DOT · Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 5 L On cargo aircraft only: 60 L
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	5L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml 2 D/E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1133 ADHÉSIFS CONTENANT UN LIQUIDE INFLAMMABLE (MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ, ACIDE MÉTHACRYLIQUE STABILISÉ, ACIDE MALÉIQUE), 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

(suite page 14)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 24.02.2023

Numéro de version 1

Révision: 24.02.2023

Nom du produit: ACROBOND® A 220-3 (composants A)

(suite de la page 13)

- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
--

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
--

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
--

Aucun des composants n'est compris.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
-

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2022/692 du 16 février 2022 portant 18ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant le tableau 3 de l'annexe VI partie 3 du règlement (CE) 1272/2008.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

- **Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 24.02.2023

Numéro de version 1

Révision: 24.02.2023

Nom du produit: ACROBOND® A 220-3 (composants A)

(suite de la page 14)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	
Liquides inflammables	Règles d'extrapolation
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation cutanée Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· **Date de la version précédente:** 20.02.2023· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Org. Perox. E: Peroxydes organiques – Type E/F

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3